

# **BUDGET PRIMITIF 2022**

## **Budget général**

Rapport de présentation



7 décembre 2021

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

## Table des matières

---

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3</b>
Les recettes de fonctionnement	3
Synthèse des hypothèses retenues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires	4
Les dépenses de fonctionnement	5
Synthèse des hypothèses retenues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires	6
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7</b>
Les recettes d'investissement	7
Les dépenses d'investissement	8
Solde d'investissement	8
Projets d'investissement 2022	0
<b>LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>0</b>
	3

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

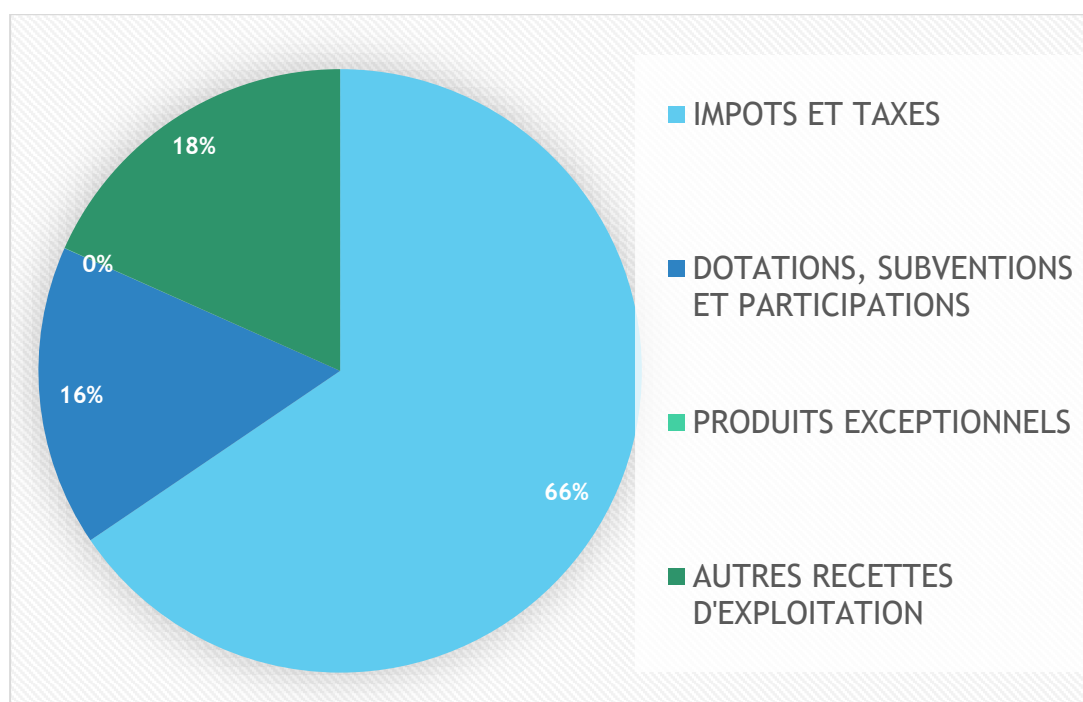
---

### Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 6 516 690 € et se décomposeraient de la façon suivante :



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Impôts / taxes	3 816 779 €	3 974 669 €	4 183 638 €	4 269 285 €	2,05 %
Dotations, Subventions ou participations	1 141 642 €	1 207 807 €	1 129 667 €	1 052 398 €	-6,84 %
Autres Recettes d'exploitation	1 371 165 €	1 194 474 €	1 431 236 €	1 194 007 €	-16,58 %
Produits Exceptionnels	28 261 €	158 804 €	29 990 €	1 000 €	-96,67 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>6 357 847 €</b>	<b>6 535 754 €</b>	<b>6 774 531 €</b>	<b>6 516 690 €</b>	<b>-3,81 %</b>
<i>Évolution en %</i>	2,29 %	2,8 %	3,65 %		-

### Synthèse des hypothèses retenues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires

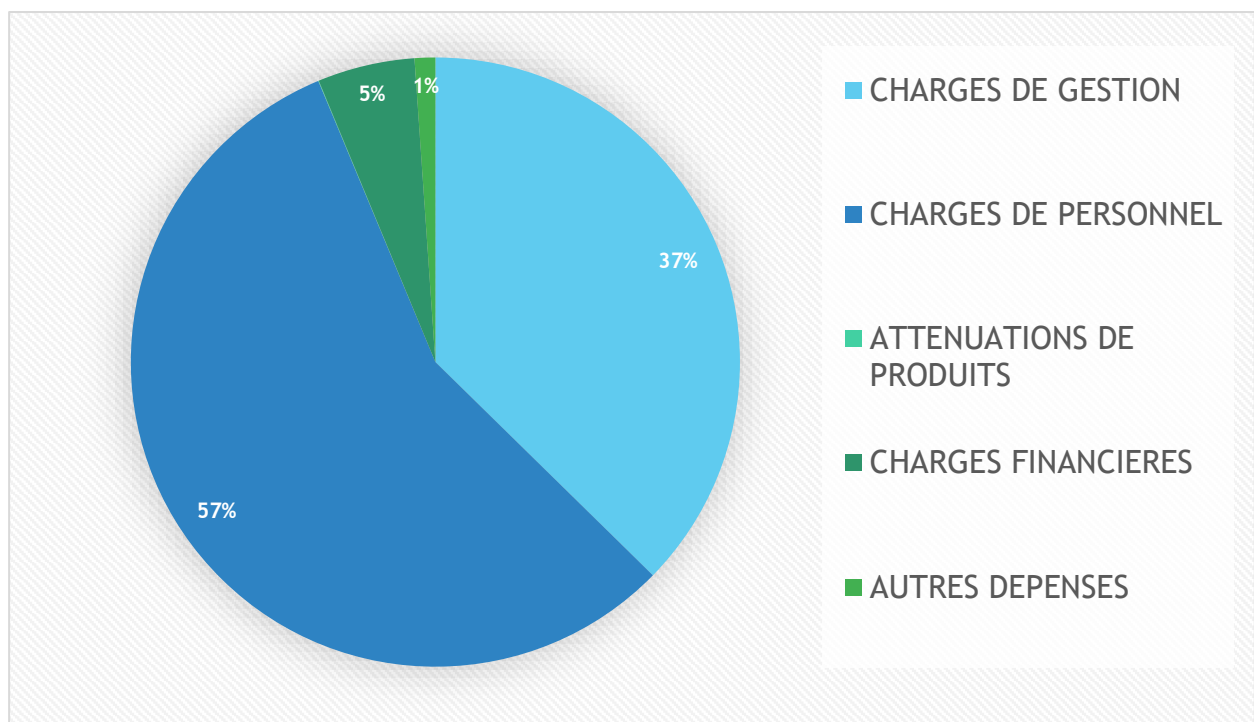
- Stagnation des taux d'imposition en 2022
- Hausse du produit fiscal de l'ordre de 2.05% en raison de l'augmentation des bases
- Droits de mutation évaluée à 285K€
- Perte de la DSR cible, soit 85K€ en 2022
- Stabilité de la dotation forfaitaire
- Clôture du budget annexe transport en fin d'exercice / remboursement du personnel VAOTRAM et du personnel transport scolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire
- Diminution de la refacturation de personnel au budget assainissement : - 12K€
- Evolution d'1% des produits des services périscolaires / 2021
- Stagnation des produits des locations de salles / 2019

## Les dépenses de fonctionnement

On retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, principalement :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante

Pour l'exercice 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 5 273 420 € et se décomposeraient de la façon suivante :



Année	2019	2020	2021	2022	2021-2022 %
Charges de gestion	1 817 693 €	1 702 473 €	2 068 307 €	1 969 093 €	-4,8 %
Charges de personnel	2 955 216 €	2 816 357 €	2 930 001 €	2 973 001 €	1,47 %
Atténuation de produits	2 279 €	824 €	824 €	1 500 €	82,04 %
Charges financières	350 648 €	319 574 €	296 925 €	272 093 €	-8,36 %
Autres dépenses	723 €	33 018 €	31 547 €	57 733 €	83,01 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 126 559 €</b>	<b>4 872 246 €</b>	<b>5 327 604 €</b>	<b>5 273 420 €</b>	<b>-1,02 %</b>
<i>Évolution en %</i>	<i>2,91 %</i>	<i>-4,96 %</i>	<i>9,35 %</i>		-

### Synthèse des hypothèses retenues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires

- Evolution des charges de gestion inférieure à 1%
  - Après neutralisation des effets de la clôture du budget du Pont en 2021
  - Hors effets de la hausse des énergies
  - Hors effets de l'adhésion au service RH commun
  - Tenant compte du subventionnement du budget annexe transport 6 / 12 mois
- Augmentation de la masse salariale de 2.9% (charges de personnel + adhésion au service RH imputée aux charges de gestion)
- Stabilité des subventions accordées au secteur associatif

## SECTION D'INVESTISSEMENT

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, du département, de l'Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement)
- Les emprunts

Pour l'exercice 2022, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 4 475 817 € et se décomposeraient de la façon suivante :

Année	2019	2020	2021	2022
Subventions	157 566 €	152 848 €	4 352 €	505 354 €
FCTVA	76 694 €	0 €	226 757 €	300 030 €
Taxe d'aménagement	137 829 €	171 011 €	144 154 €	150 000 €
Autres recettes (dont avances forfaitaires)		17 297 €	34 801 €	163 549 €
Opération d'ordre	578 664 €	732 933 €	591 405 €	682 692 €
Emprunt	0 €	40 600 €	0 €	0 €
Autofinancement (affectation + virement)	155 597 €	605 325 €	1 671 697 €	1 890 942 €
Restes à réaliser	-	-	-	783 250 €
Recettes d'investissement	1 106 350 €	1 720 014 €	2 673 166 €	4 475 817 €



## Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations imputées aux dépenses réelles
- Le remboursement des emprunts

Tenant compte des résultats estimés 2021 en sections de fonctionnement et d'investissement et des hypothèses présentées plus haut en matière de dépenses et recettes de fonctionnement et recettes d'investissement, la capacité d'investissement 2022 est évaluée à 2 553 909€.

Année	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles	681 451 €	2 012 713 €	1 067 998 €	2 546 201 €
Dépenses imprévues				36 187 €
Remboursement de la dette	679 476 €	705 982 €	757 784 €	784 457 €
Avances forfaitaires				150 000 €
Dépôts et cautionnements			500 €	4 550 €
Amortissement			519 €	519 €
Restes à réaliser	-	-	-	193 265 €
Dépenses d'investissement	1 360 927 €	2 718 695 €	1 826 801 €	3 715 179 €

## Solde d'investissement

Résultat n-1	-353 741 €	-608 319 €	-1 607 000 €	-760 636 €
Solde	-608 318 €	-1 607 000 €	-760 636 €	0 €

## Projets d'investissement 2022

<b>Pôle santé</b>	<b>552 500 €</b>
<b>Vie Locale - Cadre de Vie - Associations</b>	<b>924 350 €</b>
Fêtes et cérémonies	1 500 €
Terrain de football synthétique	801 500 €
Autres équipements sportifs	21 500 €
Centre Rabelais	8 000 €
Eglise	90 000 €
Bibliothèque	1 850 €
<b>Enfance Jeunesse Affaires Scolaires</b>	<b>29 450 €</b>
Groupe scolaire Épau	1 750 €
Groupe scolaire Auneau	8 700 €
Restaurants scolaires	19 000 €
<b>Environnement - Espaces Verts - Voies douces - Cimetière</b>	<b>239 500 €</b>
Cimetière	5 000 €
Circulations douces	150 000 €
Espaces verts ou publics	45 000 €
Matériel / mobilier extérieur	39 500 €

<b>Voirie - Eclairage public</b>	<b>199 000 €</b>
Travaux voirie	159 000 €
Travaux éclairage public - feux tricolores	40 000 €
<b>Urbanisme</b>	<b>8 000 €</b>
<b>Moyens généraux</b>	<b>193 401 €</b>
Equipement des services administratifs / logiciels / SDIT	95 355 €
Police municipale	2 009 €
Communication	14 037 €
Mairie	25 000 €
Services techniques	50 000 €
Hygiène sécurité	7 000 €
<b>Projet structurant à définir en fonction des conclusions de l'étude relative à la requalification du centre-ville</b>	<b>400 000 €</b>

2 546 201 €

## LES RATIOS DE LA COLLECTIVITE

---

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer.

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel est soustrait le montant des remboursements du capital des emprunts souscrits.

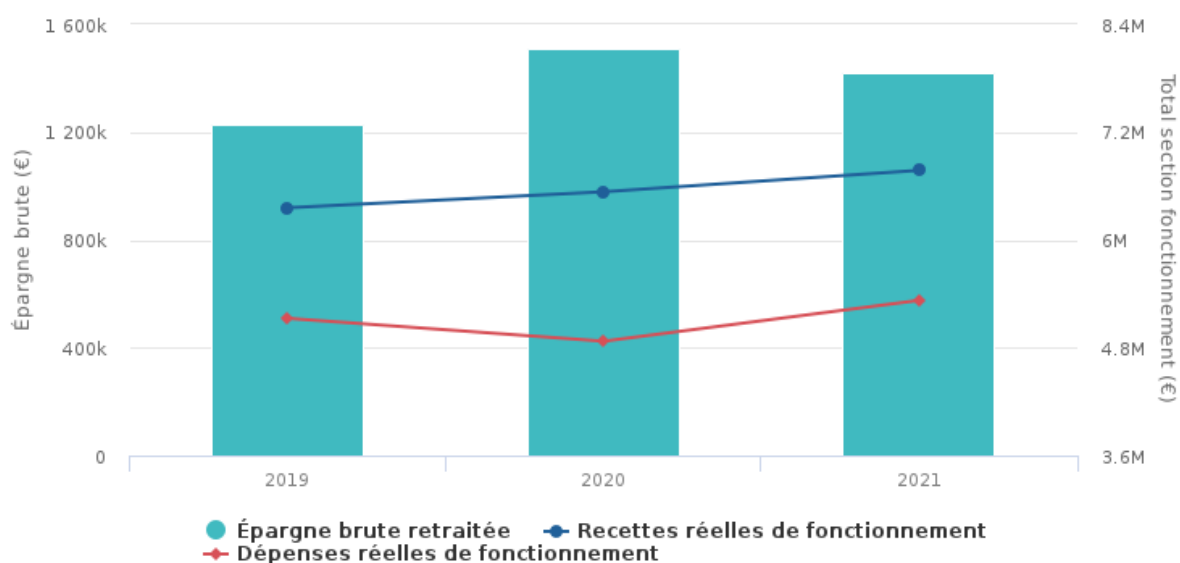
**Le taux d'épargne brute** correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

La **capacité de désendettement** constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Année	2019	2020	CA 2021 estimé	BP 2022
Recettes Réelles de fonctionnement	6 357 847	6 535 754	6 774 531	6 516 690
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>28 261</i>	<i>158 804</i>	<i>29 990</i>	<i>1 000</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	5 126 559	4 872 246	5 327 604	5 273 418
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>723</i>	<i>5 763</i>	<i>1 864</i>	<i>5 000</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 230 388</b>	<b>1 508 174</b>	<b>1 419 377</b>	<b>1 243 271</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>19.35 %</b>	<b>23.08 %</b>	<b>20.95 %</b>	<b>19.08%</b>
Amortissement de la dette	679 476 €	705 982 €	757 784 €	784 457 €
<b>Epargne nette</b>	<b>550 912</b>	<b>802 192</b>	<b>661 593</b>	<b>458 814</b>
Encours de dette	9 669 499 €	9 000 617 €	8 242 833 €	7 458 376 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>7,86</b>	<b>5,97</b>	<b>5,81</b>	<b>5.99</b>

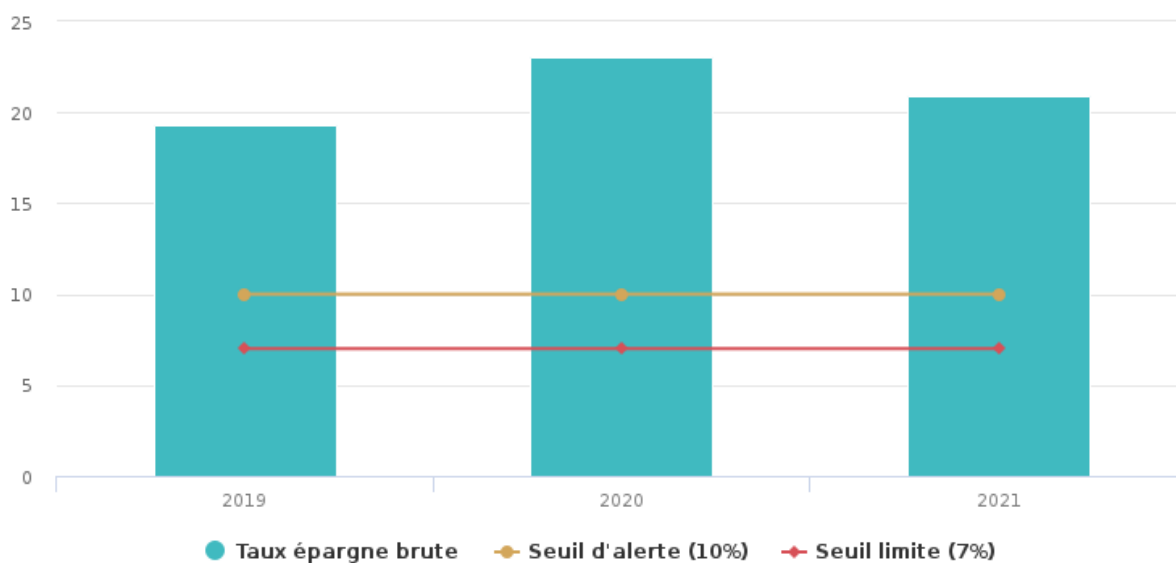
Epargne brute = (recettes réelles de fonctionnement – recettes exceptionnelles) – (dépenses réelles de fonctionnement – dépenses exceptionnelles)

### Épargne brute et effet de ciseaux

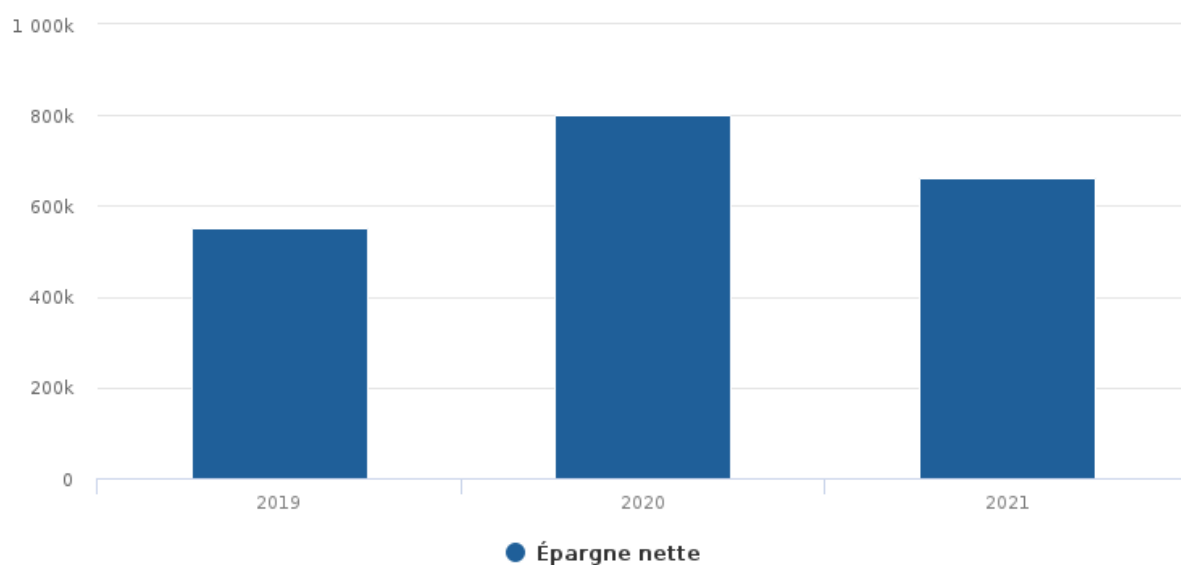


Pour mémoire, l'augmentation de l'épargne brute en 2020 est en partie liée à des effets d'aubaine liés à la crise sanitaire (diminution de la masse salariale et des frais généraux).

### Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



### Épargne nette



### Capacité de désendettement de la collectivité

